

# Méditerranée : « 5+5 » et initiative de sécurité

Jean-François COUSTILLIÈRE

Le premier comité directeur de l'exercice « sécurité » dans le format du 5+5<sup>1</sup> s'est tenu à Alger les 15 et 16 mars 2005. Il s'agissait de mettre en oeuvre les orientations fixées par les ministres de la Défense des dix pays concernés, en leur réunion du 21 décembre 2004 à Paris.

Cet événement essentiel dans le processus, décidé par les ministres, mérite certainement un point de situation.

Après un rappel historique de l'émergence de cette initiative, il conviendra de décrire les contours de cette démarche, puis d'évoquer le résultat du premier comité directeur, avant de conclure sur les perspectives attendues.

## L'ÉMERGENCE DE L'INITIATIVE

Le 12 septembre 2003, le ministre de la Défense français s'exprimait à Lisbonne, faisant part de son constat des difficultés du Processus de Barcelone à faire émerger son volet « politique et sécurité ». Il apparaissait que divers paramètres fondaient cette situation : manque de volonté des pays du Nord, absence d'identification d'intérêts communs, lourdeurs liées aux modalités de décision à trente-cinq, et enfin effet diviseur du conflit proche-oriental. Pour espérer sortir de cette « impasse », il importait de privilégier une démarche s'affranchissant de ces paramètres. Le ministre imaginait alors de promouvoir une initiative qui impliquerait un nombre réduit de pays, dans une zone géographique très limitée, et sur des projets choisis en partenariat à partir d'intérêts identifiés comme communs.

Lors de la réunion des ministres de la Défense de l'UE à Rome en octobre 2003, le ministre proposait de créer un groupe de travail restreint et non officiel visant à identifier des actions concrètes à conduire entre l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, le Maroc, le Portugal et la Tunisie. Cette démarche, appelée « 4+3 », était annoncée par le ministre de la Défense lors de sa visite à Alger le 17 juillet 2004. Une première réunion d'experts, tenue le 30 septembre 2004 à Paris, rassemblait des représentants de ces pays en format « 4+3 »<sup>2</sup> qui, très rapidement, relevaient que la demande aurait plus de chance de succès si elle s'ouvrait à d'autres pays du pourtour de la Méditerranée occidentale.

À Rome, le 19 novembre 2004, une deuxième réunion d'experts en format « 5+5 » permettait de préparer la réunion des ministres, et pour cela élaborait les projets d'une déclaration d'intention et d'un plan d'action destinés à être signés par les ministres de la

---

<sup>1</sup> Format « 5+5 » = Algérie, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte.

<sup>2</sup> Format « 4+3 » = Algérie, Maroc, Portugal, Tunisie, Espagne, France, Italie

Défense des dix pays du format « 5+5 ».

## LES CONTOURS DE LA DÉMARCHE

Les ministres de la Défense d'Algérie, d'Espagne, de France, d'Italie, de Libye, de Malte, du Maroc, de Mauritanie, du Portugal et de Tunisie ont donc signé à Paris le 21 décembre 2004, sous la présidence française, les deux documents fondamentaux pour l'exercice « sécurité » dans le format « 5+5 » :

- la déclaration d'intention qui fixe le cadre, les objectifs et les ambitions de la démarche ;
- le plan d'actions qui arrête pour 2005 les orientations à mettre en oeuvre.

### La déclaration d'intention

La déclaration d'intention exprime la volonté des dix ministres de mettre en oeuvre un processus pragmatique et progressif. Ce processus vise à faire mieux travailler ensemble les forces armées des pays riverains de la Méditerranée occidentale dans des actions de coopération concrètes et réalisables à court terme.

Le processus, défini dans la déclaration d'intention, doit également être fondé sur le partenariat. L'objectif est de permettre à tous les participants de s'exprimer librement dans le cadre de ce groupe de travail et dans un esprit de co-responsabilité.

Il est essentiel que cette initiative s'inscrive dans la durée afin d'établir une relation de confiance et d'entretenir une véritable dynamique de concertation et d'échanges en Méditerranée occidentale. L'architecture adoptée devait ainsi refléter les particularités du processus « 5+5 », dont le caractère « informel » nécessite une structure « légère » :

- Les ministres de la Défense se réuniront une fois par an afin de dresser le bilan du plan en cours d'exécution et approuver le plan d'action de l'année suivante.

- Un comité directeur, constitué de deux responsables du ministère de la Défense de chaque pays, se réunira deux fois par an. Il est chargé de lancer et de suivre l'exécution de chaque action et de désigner des comités *ad hoc* d'experts. Il doit présenter un point d'avancement de l'exécution du plan d'action et proposer les priorités pour l'année suivante lors de la réunion annuelle des ministres.

Enfin, des comités *ad hoc* d'experts organiseront en tant que de besoins les séminaires évoqués dans le plan d'actions.

### Le plan d'actions

La coopération multilatérale sur les questions de sécurité en Méditerranée occidentale, au format « 5+5 », a pour objectif de promouvoir des activités pratiques de coopération dans les domaines d'intérêt commun afin de servir de point de rencontre pour partager les expériences et les connaissances.

La démarche privilégiée dans ce cadre implique des activités faciles à conduire, pour lesquelles les besoins d'interopérabilité et les contraintes sont faibles, l'objectif principal de l'initiative de sécurité dans le format « 5+5 » étant la re-dynamisation et le renforcement du volet « politique et sécurité » du

Processus de Barcelone. Cette démarche permettra également d'améliorer au niveau opérationnel des relations bilatérales déjà existantes.

Les ministres ont ainsi adopté un plan d'actions annuel qui prévoit des actions concrètes et pratiques ayant vocation à être développées au cours de l'année.

La contribution des ministères de la Défense à la **surveillance maritime** en Méditerranée constitue le premier objectif.

Il vise à réduire les risques liés à un usage frauduleux de la liberté de navigation qui fonde le droit maritime, notamment l'utilisation des océans à des fins terroristes, mais aussi l'exploitation illégale des zones de pêches, le transport de grandes quantités de drogue ou d'autres trafics illégaux. Le but est également de prévenir et de répondre à des catastrophes comme la pollution, les naufrages et les accidents maritimes.

La contribution des ministères de la Défense à la **protection civile** apparaît comme le deuxième objectif du plan d'action. En effet, dans certains cas de catastrophes naturelles, la contribution des forces armées se révèle indispensable, et l'intervention rapide et coordonnée des nations amies peut en limiter les conséquences.

La contribution des ministères de la Défense à la **sécurité aérienne** en Méditerranée constitue enfin le troisième et dernier objectif. Le risque de terrorisme aérien est particulier en ce que le délai nécessaire à la mise en oeuvre de mesures de prévention est très court.

Dans ce cas, la coopération régionale, en facilitant l'anticipation nécessaire à la prise de décision, a vocation à être soutenue.

Elle peut prendre la forme d'une action de concertation et d'échanges d'informations entre centres militaires.

## Le dialogue « 5+5 »

Il convient ici de rappeler ce qu'est le « 5+5 ». Initié par la France en 1983 et piloté par le ministère des Affaires étrangères, le dialogue « 5+5 » est une enceinte de dialogue politique non officiel qui regroupe les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe, UMA (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie), ainsi que l'Espagne, la France, l'Italie, Malte, et le Portugal.

Également préoccupé par la stabilité et la sécurité de la région euro-méditerranéenne, dans une approche globale<sup>3</sup>, le dialogue « 5+5 » a été suspendu pendant dix ans du fait de blocages internes (dus aux conséquences de la guerre du Golfe en 1991, des événements en Algérie, de l'embargo contre la Libye).

Relancées au niveau des ministres des Affaires étrangères en janvier 2001, qui se réunissent annuellement, plusieurs enceintes de dialogue ont été créées, au niveau des ministres des Affaires sociales, des présidents d'Assemblées parlementaires, et des ministres de l'Intérieur.

---

<sup>3</sup> Sécurité et stabilité, intégration maghrébine et coopération économique, migration et échanges humains

D'autres initiatives ont été adoptées lors de la dernière réunion à Oran des ministres des Affaires étrangères en novembre, comme celles de formats « 5+5 » médias, de rencontres des présidents des commissions des Affaires étrangères des Parlements, ou encore de « 5+5 coopération décentralisée ».

## **PREMIER COMITÉ DIRECTEUR**

Le comité directeur qui s'est déroulé à Alger en mars 2005 avait pour objectif de fixer les actions pratiques à développer, en application des orientations reçues, et de préciser les modalités de cette mise en oeuvre.

Ce comité était placé sous la présidence du représentant du ministre de la Défense algérienne. Il constitue une étape importante dans la montée en puissance de cette nouvelle initiative.

Certes, aujourd'hui, les orientations des ministres se focalisent sur des échanges d'informations et des actions de concertation. Il s'agit d'un premier pas. Ultérieurement des actions de partenariat, comme des exercices ou des développements opérationnels réels, feront sans doute l'objet des plans d'actions à venir.

Le comité directeur d'Alger a donc retenu en réponse au plan d'actions un certain nombre de projets qui, le plus souvent, avaient été proposés par les nations et approuvés en comité.

Pour l'année 2005, on peut retenir, notamment, un séminaire sur la surveillance maritime réunissant les chefs d'état-major des marines les 27 et 28 avril ; deux séminaires sur la contribution militaire à la protection civile envisagés pour le second semestre, tous étant prévus en Espagne ; et une action sur une organisation du trafic commercial maritime en Méditerranée qui se déroulerait à Rome. En prévision de 2006, un séminaire sur la surveillance maritime pourrait être organisé en Tunisie, et un autre concernant le domaine aérien en France.

L'Algérie devrait organiser, durant le dernier trimestre 2005, un deuxième comité directeur pour étudier le bilan des actions conduites en 2005 et préparer le plan d'action suivant. En effet, ce dernier comité directeur sous présidence algérienne doit préparer la réunion des ministres de la Défense, prévu en 2005, qui préparera les orientations pour 2006 et désignera la présidence suivante.

Le comité directeur d'Alger a montré que les dix nations participantes étaient tout particulièrement attachées au succès de cette démarche « 5+5 – de « sécurité » dans le format « 5+5 ». En effet, même si les tâches envisagées peuvent paraître bien modestes, tous ont compris que cette démarche sous-régionale constituait un véritable laboratoire pour le volet « politique et sécurité » du Processus de Barcelone. Par ailleurs, le Maghreb, qui s'efforce de construire depuis plusieurs années l'UMA, connaît des tensions internes et apprécie la présente initiative comme un outil pouvant aider à cette construction.

## **CONCLUSION**

L'exercice «sécurité » dans le format « 5+5 » est une démarche pratique et concrète, volontairement limitée à l'espace géographique de Méditerranée occidentale, que les dix pays concernés ont voulu progressive. Il représente une véritable tentative de mise en oeuvre des ambitions du volet « Politique et

sécurité » du Processus de Barcelone, entre un petit nombre de pays partenaires qui ont choisi de focaliser leurs efforts sur la défense de leurs intérêts communs. Cette démarche, si elle rencontre le succès, a vocation à servir de modèle aux autres partenaires, et même ultérieurement à s'ouvrir à ceux-ci. L'exercice « 5+5 –« sécurité » dans le format « 5+5 » constitue donc un véritable enjeu pour l'ensemble du Processus de Barcelone.

Cet exercice est aussi un très intéressant outil de partenariat en Méditerranée occidentale. Il doit permettre de faciliter les relations entre les pays des deux côtés de la Méditerranée, mais également entre les Etats côtiers d'une même rive. Il mérite un engagement volontaire et déterminé.

Jean-François COUSTILLIÈRE

Le contre-amiral (2S) Jean-François Coustillère est chargé d'études Relations internationales à l'état-major des Armées, avec la contribution de M<sup>lle</sup> Hélène Prestat.